

NOM PRENOM.....  
ADRESSE - CP VILLE .....

Ville ..... date .....

Références EDF :

Point de livraison (PDL) : N° .....

N° de Client : .....

N° de Compte : .....

Courrier à ENEDIS : Lettre R.A.R. de REFUS: n° ..... du (date).....

Courrier au Maire : Lettre R.A.R. de REFUS: n° ..... du (date).....

**LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR**  
N° .....

**NOM DE LA SOCIETE**  
**Installation des compteurs Linky**  
**Adresse**  
**CP - VILLE**

**Objet : REFUS D'INSTALLATION DU COMPTEUR LINKY**

Madame, Monsieur,

Votre société étant chargée d'installer les nouveaux compteurs Linky dans notre commune et notre domicile, nous souhaitons, par la présente, vous informer officiellement de notre décision.

Comme la loi nous y autorise, **NOUS REFUSONS L'INSTALLATION DU NOUVEAU COMPTEUR ELECTRIQUE COMMUNICANT LINKY POUR NOTRE DOMICILE**, en remplacement de notre compteur actuel qui est en parfait état de marche.

Nous en avons informé par courrier officiel en lettre RAR la société ENEDIS, mentionné ci-dessus, ainsi que le Maire de notre commune.

Nous vous rappelons que :

- il n'existe aucune obligation juridique pour un usager d'accepter l'installation de ce compteur ;
- toute pose forcée, dès lors qu'un refus a été exprimé, est considérée comme une infraction, selon l'article 432-4 du Code Pénal, passible de 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende ;
- les dégradations, destructions et détériorations de biens appartenant à autrui sont des infractions au Code pénal (articles 322-1 et 322-5), passibles de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende ;
- la violation ou tentative de violation du domicile, y compris l'intrusion dans une propriété privée (jardin, cour, immeuble, ...) sont des infractions au Code pénal (articles 432-8 et 226-4), passibles de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

Pour ces raisons, **nous vous demandons expressément de ne pas installer le nouveau compteur Linky pour notre domicile**, de bien vouloir **respecter scrupuleusement notre décision**, et ainsi d'éviter tout désagrément, conflit ou autre procédure juridique que nous ne manquerons d'intenter en cas d'infraction caractérisée aux articles mentionnés ci-dessus.

J'espère que vous nous épargnerez vos menaces et tentatives d'intimidation sur d'éventuelles pénalités, sanctions pécuniaires, paiement de la relève à pied, coupure du courant, ...

Vous n'êtes pas sans savoir que les menaces sont sévèrement réprimées par le Code Pénal : articles 222-17, 222-18, 322-12, 322-13, R631-1, R634-1. Comme est réprimé le harcèlement téléphonique -que vous pourriez être tenté de pratiquer- par l'article 222-16 du Code pénal (un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende).

Confiants dans votre professionnalisme, nous vous remercions pour votre sollicitude, et vous prions d'agrée, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

*Nom – Prénom*  
*Signature*